

Ces femmes qui ont changé notre histoire

Autor(en): **E.J.-R.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **L'Émilie : magazine socio-culturelles**

Band (Jahr): **[94] (2006)**

Heft 1500

PDF erstellt am: **11.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-282967>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ces femmes qui ont changé notre histoire

1971, la Suisse octroie les droits civiques aux femmes; 1981, l'égalité entre hommes et femmes est inscrite dans la Constitution helvétique. Pour celles et ceux qui ne sont pas coutumier-e-s des lenteurs du système politique suisse, ces deux dates ont de quoi surprendre. Alors que pour la plupart de ses voisins, le suffrage féminin était un fait depuis des décennies, la Suisse s'est obstinée à refuser la citoyenneté à la deuxième moitié de sa population jusque dans le 20^e siècle tardif. Et si aujourd'hui la Suisse a rattrapé un peu de son retard en matière d'égalité entre les sexes, c'est en grande partie grâce à la volonté de quelques femmes, trop souvent encore méconnues. Emilie Gourd, Iris von Roten et Gabrielle Ethenoz-Damond sont de celles qui ont largement contribué à faire avancer la cause de toutes les femmes en leur permettant d'acquérir des droits légitimes et de sortir du carcan social étroit où elles étaient confinées.

E.J.-R.

Emilie Gourd (1879-1946) est peut-être la plus connue de ce trio. Militante du 20^e siècle naissant, elle se bat sur tous les fronts pour que les femmes acquièrent des droits, droits civiques évidemment, mais aussi droits sociaux et droits civils. Son activisme se fait principalement par le biais de l'Association suisse pour le suffrage féminin, l'Alliance internationale pour le suffrage des femmes, l'Ouvroir de l'union des femmes de Genève, qui offraient des salaires décentes aux ouvrières frappées par la guerre, et le Mouvement féministe suisse, journal ancêtre de l'Emilie. Malheureusement, les combats menés par Emilie Gourd n'aboutiront pas de son vivant ! Morte en 1946, elle n'aura pas l'occasion de mettre un bulletin de vote dans une urne malgré les pétitions et les initiatives lancées tous azimuts par l'Association suisse pour le suffrage féminin qu'Emilie Gourd préside de 1914 à 1928. Mais son travail d'information et de propagandiste auront permis d'attirer des milliers de femmes à la cause. De plus, elle et ses sœurs de lutte ont construit le socle sur lequel ont pu s'appuyer les générations d'après-guerre afin que les femmes de Suisse obtiennent un peu de la reconnaissance qui leur est due.

Avec Iris von Roten (1917-1990), le ton change. En 1958, cette Bâloise publie un livre intitulé *Frauen im Laufgitter* (*Femmes en cage*) qui provoque un scandale en osant penser la domination masculine. En effet, si les revendications pour le suffrage féminin sont désormais tolérées - à défaut d'être approuvées - la société suisse n'est pas encore prête à remettre profondément en cause les rapports d'inégalité entre hommes et femmes. Lors de la deuxième Exposition suisse du travail féminin (SAFFA), même l'Alliance de sociétés féminines suisses se distancie du livre d'Iris von Roten, jugé contraire à l'esprit positif de la SAFFA. Pourtant à peine une dizaine d'années plus tard, les propos d'Iris von Roten seront devenus la pensée commune de toutes les féministes. Son grand tort aura été d'avoir

dit trop tôt ce que beaucoup revendiqueront plus tard, ainsi par exemple : «... La rengaine des apôtres de la féminité, avec sa féminité qui n'a pas moins de valeur, mais une valeur différente, ne signifie rien d'autre que ceci : toute femme doit se consacrer «en toute neutralité» au travail d'épouse et de mère comme la plus grande oeuvre de sa vie, [...]; par contre, les femmes qui n'ont pas d'homme prêt à subvenir provisoirement ou généralement à leurs besoins ou à ceux de leurs enfants doivent s'activer comme des abeilles ouvrières asexuées et zélées, mais peu rentables. Les règles de vie en communauté établies par la gente masculine leur indiquent précisément comment et où.¹»



Gabrielle Ethenoz-Damond illustre quant à elle une catégorie morale bien particulière que l'on pourrait nommer «le courage tranquille». Née en 1921 dans un milieu modeste typique de la Suisse romande d'Entre-deux-guerres, elle accomplit un parcours extraordinaire en toute modestie. Présidente de l'Association pour le suffrage féminin, elle décide, un jour de 1960, d'aller avec les autres membres nyonnaises de l'Association «voir ce que disent les hommes au Conseil communal». Les hommes du Conseil communal sont donc obligés de remarquer ces femmes décidées à participer à la vie politique. Aussi lorsque le père de Gabrielle Ethenoz-Damond démissionne en cours d'année de ce même Conseil, c'est presque naturellement que le Parti socialiste demande à sa fille de le remplacer au pied levé. Il faut dire que ses activités féministes et syndicales en font une candidate idéale. Elle sera ainsi une des toutes premières femmes suisses à siéger dans un parlement. Nous sommes en 1960 et l'année précédente, le suffrage a été refusé aux femmes sur le plan fédéral, mais accordé sur le plan cantonal aux Vaudoises. Il reste cependant à Gabrielle Ethenoz-Damond à se confronter à l'électorat. C'est chose faite en 1961. Elle est même si bien élue que le parti socialiste lui demande de valoriser sa liste lors des élections cantonales de 1962. Et là encore, Gabrielle Ethenoz-Damond sait si bien valoriser la liste socialiste qu'elle est elle-même élue au Grand Conseil vaudois. Elle y restera 17 ans. Et si Gabrielle Ethenoz-Damond mérite le titre de pionnière, elle reste également un exemple tout à fait actuel, puisqu'à 85 ans, cette toujours jeune octogénaire siège encore au Conseil communal nyonnais, anime l'Université populaire et milite comme au premier jour.

¹Seuls extraits traduits en français du livre *Frauen im Laufgitter* d'Iris von Roten, à découvrir sur le site www.val-lilith.ch

Le féminisme: entre réflexion, revendication et méfiance

Le féminisme est un mouvement aux enjeux complexes. Entre un volet théorique, qui se propose de repenser le politique et l'organisation sociale, et un volet militant, qui lutte sur le terrain contre les exclusions dont les femmes sont encore victimes, le féminisme doit en outre affronter une méfiance très répandue. Voici un rapide aperçu de quelques-uns des enjeux actuels du féminisme et des obstacles subjectifs qu'il rencontre.

Le féminisme: à la croisée des réflexions sur l'exclusion

CORINNE TADDEO

Le féminisme est un mouvement politique et social. Il a, dès ses débuts, été associé, directement ou indirectement, à d'autres mouvements de revendications, qu'elles soient sociales ou économiques. La permanence d'une ou de plusieurs formes de domination, de normes de citoyenneté conduisant à des formes plus ou moins radicales d'exclusion de la société, souligne la nécessité de lutter contre les discriminations et leur cortège de citoyen-ne-s de deuxième ou troisième zone.

Ces dernières décennies, deux grands courants ont traversé les mouvements féministes, qui peuvent être définis par les termes d'« égalitaire » et « différentialiste ». Chacun de ces deux courants a proposé des solutions différentes à une même problématique, celle de la domination d'un groupe par un autre. Que l'on choisisse de la résoudre en effaçant toutes les différences ou en les revendiquant, ces deux directions ont montré leurs limites. Le genre, et toutes les études qui y sont associées, a permis d'élaborer un nouveau cadre de réflexion sur la domination et la construction sociale de figures dominantes.

L'actualité et la pertinence des questions féministes sont liées aux diverses formes de dominations – économique, politique, raciale, sociale et, évidemment, de genre – qui traversent la plupart des enjeux sociaux de nos jours. Les écueils théoriques et autres apories que le féminisme a déjà rencontrés, durant plus d'un siècle de luttes et de débats internes pourraient, peut-être, permettre de trouver des solutions plus rapidement à ces problèmes de société qui se retrouvent dans toutes les polémiques liées aux mouvements actuels de revendications.

Les victoires légales des mouvements féministes et leur difficile application met en relief la multiplicité et la complexité des discriminations. L'égalité en droit n'a pas de répercussion directe sur l'inégalité économique. Une des possibilités explorées actuellement afin de compenser ce « dommage collatéral » serait une pratique non pas « égalitaire » mais « équitable » du droit, qui tiendrait compte des situations particulières des personnes, et ce avec tous les dangers d'arbitraire que cela comporte. L'imperfection d'une telle réponse, non seulement concernant les femmes mais aussi tous les problèmes liés au multiculturalisme, entre autres, est d'une très grande importance dans nos pays. C'est sur elle que se fondera le futur de notre système politique, puisque lui-même est fondé sur le droit.



1971-2006

Le féminisme et les questions de genre sont donc l'occasion de chercher des solutions qui renforceraient nos démocraties, en facilitant la coexistence de tous, alors que celles-ci sont furieusement attaquées par toutes sortes d'idéologies basées sur l'exclusion de l'autre. Sans l'idée d'un état où tous et toutes sont égaux, le féminisme, comme toutes les luttes sociales, n'a pas de racines.

Migrantes enfin visibles

LAETITIA CARRERAS

Les travailleuses et travailleurs sans statut légal, qui sont à Genève, majoritairement des femmes, se retrouvent dans une impasse. Après les espoirs soulevés par le processus de régularisation collective et la demande du Conseil d'Etat genevois auprès du Conseil fédéral, les signaux émis par Berne annoncent un échec. Dans d'autres pays européens, les régularisations collectives ont permis, sous certaines conditions, aux travailleuses et travailleurs sans statut légal d'obtenir un permis de séjour et de travail. Nous l'avons vu dernièrement en Espagne. Les autorités fédérales prétendent que la régularisation au cas par cas, aux critères ô combien drastiques et aléatoires, est suffisante.